

L'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) est un organisme ayant pour mission d'offrir à sa clientèle des logements convenables, intégrés au tissu urbain, afin d'améliorer les conditions de vie des citoyens.

L'OMHQ administre un parc immobilier de **logements sociaux subventionnés** répartis dans tout le territoire de l'agglomération de Québec. Notre organisme administre également un ensemble de **logements privés sans but lucratif** via la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC).

Si vous êtes **victime d'un sinistre** nécessitant la relocalisation de votre ménage, l'OMHQ peut faciliter votre inscription à une **demande de logement subventionné** ou vous guider pour avoir accès à un **logement abordable** (si disponible) dans son parc immobilier. Afin de favoriser le traitement de votre dossier, il est **IMPORTANT** que votre demande soit inscrite rapidement.

*Pour toute question, communiquez au **418 780 5200** en mentionnant que votre ménage est victime d'un sinistre entraînant la recherche d'un nouveau logement.*

NOUS JOINDRE

Information générale	418 780-5200
Urgence OMHQ	418 691-6647
Service d'aide à la recherche de logement (SARL)	418-780-5211

L'Office municipal d'habitation de Québec

110, rue de Courcellette
Québec (Québec) G1N 4T4
omhq.qc.ca

Heures d'ouverture des bureaux

De 8h30 à 12h
De 13h à 16h30

Du lundi au vendredi, sauf les jours fériés



Victime d'un sinistre



Ce guide vous informe sur l'admissibilité et le processus de demande d'un logement subventionné en cas de sinistre

Critères d'admissibilité

Vous êtes victime d'un sinistre qui vous prive de votre logement pour une période supérieure à 30 jours?

L'OMHQ peut vous aider à obtenir un logement subventionné si vous répondez à certains critères et déposez rapidement une demande.

IMPORTANT

Votre demande peut être priorisée sur la liste d'admissibilité si elle est déposée dans les 15 jours suivant le sinistre.



Le demandeur doit :

- Être un adulte de plus de **18 ans** ou un **mineur émancipé**.
- Être un **citoyen canadien** ou un **résident permanent**.
- Être **autonome** (capable d'assurer la satisfaction de ses besoins essentiels, en particulier ceux reliés aux soins personnels et aux tâches ménagères usuelles, ou garantir qu'il reçoit le support nécessaire auprès d'un organisme reconnu).
- Être **résidant** sur le territoire des villes de **Québec, Saint-Augustin-de-Desmaures** ou de **l'Ancienne-Lorette**, depuis au moins **12 mois** au cours des 24 mois précédant sa demande ou sa réinscription.
- **Posséder moins de 60 000 \$** de biens.

Pour déposer une demande :

- Vous pouvez vous présenter à nos bureaux, sans rendez-vous, pour déposer une demande.
- Vous devez avoir une pièce d'identité en main.
- Si possible, apportez votre avis de cotisation provincial.

Admissibilité et revenus

Grille revenus (Familles)	Année 2021
1 personne	31 000 \$
2 adultes (couple)	31 000 \$
2 adultes (non couple)	36 500 \$
1 adulte 1 enfant	36 500 \$
1 adulte et au moins 2 enfants	36 500 \$
Au moins 2 adultes et seulement 1 enfant	36 500 \$
Au moins 2 adultes et au moins 2 enfants	42 000 \$
6 personnes et plus	54 000 \$

Grille de revenus (55 ans +)	Année 2021
1 personne	31 000 \$
2 personnes (couple)	31 000 \$
2 personnes (non couple)	36 500 \$

Tableau à titre indicatif, communiquez avec nous pour valider votre admissibilité.

Vérifiez votre admissibilité en complétant le questionnaire disponible sur notre site web

omhq.qc.ca/me-loger-a-faible-cout/faire-une-demande

Que souhaitez-vous faire ?

-  Savoir si je peux déposer une demande 
-  Remplir ma demande en ligne 
-  Remplir ma demande papier 